



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 9430

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème des Français qui se trouvent à l'étranger et qui, à la suite d'un vol ou d'une perte, n'ont plus en leur possession ni passeport ni document attestant de leur nationalité française. Il l'interroge sur la possibilité d'instaurer une nouvelle procédure, suffisamment fiable, pour permettre à nos ressortissants de rentrer en France sans encombre et pour empêcher l'intrusion sur notre territoire national d'immigrés clandestins.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Clément](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9430

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5045

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)